

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00294**

**PERIMETRES DE PROTECTION DU BARRAGE DE LA RIVE - DEMANDE DE PROROGATION DE 5 ANNEES DU DELAI D'ACQUISITION FONCIERE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance** : M. Gilles THIZY

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 13 juillet 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160602-D20160029410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016**

### **PERIMETRES DE PROTECTION DU BARRAGE DE LA RIVE - DEMANDE DE PROROGATION DE 5 ANNEES DU DELAI D'ACQUISITION FONCIERE**

La Ville de Saint-Chamond a conduit l'établissement des périmètres de protection autour des barrages de la Rive et de Soulages.

Dans ce cadre, le 09 septembre 2011, la Préfecture de la Loire a publié un arrêté déclarant d'utilité publique le prélèvement d'eau et son utilisation en vue de la consommation humaine et instaurant les périmètres de protection et les servitudes s'y rapportant sur les barrages de la Rive et de Soulages.

L'application de cet arrêté impliquait, en premier lieu, la pleine propriété par le maître d'ouvrage d'une bande d'environ 20 mètres autour du barrage de la Rive. (En ce qui concerne le barrage de Soulages, la ville était déjà propriétaire des parcelles incluses dans le périmètre immédiat).

La collectivité doit donc acquérir 15 parcelles sur une bande inférieure à 15 mètres qui concernent 11 propriétaires. Le montant total des achats des parcelles est estimé à environ 20 000 € par France Domaine.

Suivant l'arrêté préfectoral, ces acquisitions devaient intervenir dans un délai de 5 ans, soit avant le 09 septembre 2016. Depuis janvier 2016, les barrages ont été transférés à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne-Métropole à laquelle il appartient de poursuivre la procédure d'expropriation. Afin de permettre de réaliser ces acquisitions dans de bonnes conditions, il est nécessaire de demander une prorogation de 5 années du délai initial.

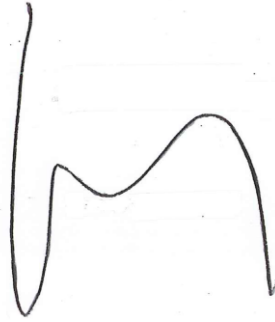
Les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe Eau – section de d'investissement - article 2111.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter auprès de la Préfecture de la Loire, une prorogation de 5 années du délai pour procéder aux acquisitions foncières.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a smaller vertical stroke to its right, a horizontal line connecting them, a large hump, and a final vertical stroke on the right.

**Hervé REYNAUD**